Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 039-213900012-20220405-AM06_2022-AR

ABERGEMENT LA RONCE

ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté AM 06-2022

concernant les permis de construire pour le développement des capacités de production de polymère PVDF et de chlorure de vinylidène (VDC) de la société Solvay France au sein de la « Plateforme chimique de Tavaux » sur la commune d'Abergement-la-Ronce.

Le Maire de la commune d'ABERGEMENT-LA-RONCE :

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-2 et suivants, R. 123-27, L.181-10 et L. 181-30 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.422-1 ;

Vu les demandes de permis de construire du 10 janvier 2022 déposées par la société SOLVAY France pour le développement des capacités de production de polymère PVDF et de chlorure de vinylidène (VDC) ayant emprise sur la commune d'Abergement-la-Ronce et complétées les 10 février 2022 et 02 mars 2022 :

- PC 03900122D0001_IXAN VDC90kT- Nouvelle installation de DesHydroChloration (DHC)
- PC 03900122D0002_IXAN VDC90kT- Nouveau réservoir X062
- PC 03900122D0003_IXAN VDC90kT- Nouveau groupe frigorifique
- PC 03900122D0004_IXAN VDC90kT- Nouvelle colonne de distillation E192
- PC 03900122D0005_IXAN VDC90kT- Extension tour de refroidissement d'eau (TRG)
- PC 03900122D0006_PVDF 34kT- Nouvelle station N°1 dépotage camions comonomères
- PC 03900122D0007_PVDF 34kT- Nouvelle station N°2 dépotage camions comonomères
- PC 03900122D0008_PVDF 34kT- Nouveau groupe frigo U935
- PC 03900122D0009_PVDF 34kT- Nouvel ensemble ISBL OSBL
- PC 03900122D0010_PVDF 34kT- Nouvelle station de traitement des effluents PVDF

Vu la note d'accompagnement des demandes des permis de construire pour les projets de développement de l'Usine de Solvay France au sein de la « Plateforme chimique de Tavaux » à l'horizon 2024-2025 incluant leur impact global et le phasage envisagé ;

Vu l'étude d'impact de la phase de construction des projets VDC90 kt/an et PVDF 34 kt/an et son résumé non technique diffusés auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté le 10 janvier 2022 ;

Vu la demande d'introduction d'une enquête publique pour l'instruction de permis de construire en application de l'article L.181-10 du Code de l'Environnement formulée par le porteur de projet au Préfet du Jura le 18 janvier 2022 ;

Vu la demande d'avis adressée à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de l'instruction des permis de construire le 25 janvier 2022 ;

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 039-213900012-20220405-AM06_2022-AR

Vu les observations émises sur l'étude d'impact dans l'avis de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté du 31 janvier 2022 ;

Vu les compléments apportés par la société SOLVAY France le 02 mars 2022 concernant les permis PC 039 001 22 D0009 et PC 039 001 22 D0010 ;

Vu l'absence d'observations émises dans le délai réglementaire par l'autorité environnementale (référence 2022APBFC15 / BFC-2022-3274) ;

Considérant que les projets VDC 90 kt/an et PVDF 34 kt/an situés au sein de la « Plateforme chimique de Tavaux » sur la commune d'Abergement-la-Ronce feront par ailleurs l'objet d'une demande d'autorisation environnementale pour laquelle l'autorité environnementale sera de nouveau consultée.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique, dans les formes prescrites par les textes susvisés, sur les demandes de permis de construire du 10 janvier 2022, complétées les 10 février 2022 et 03 mars 2022, déposées par la société SOLVAY France pour le développement des capacités de production de polymère PVDF et chlorure de vinylidène (VDC) au sein de la « Plateforme chimique de Tavaux » sur la commune d'Abergement-la-Ronce.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès du représentant de la société Solvay France, M. Éric BOUILHOT au 03 70 05 57 15.

ARTICLE 2

Cette enquête se déroulera pendant une durée de 30 jours, du mardi 26 avril 2022 à 09h00 au mercredi 25 mai 2022 à 18h00.

Le dossier d'enquête comporte notamment :

- les pièces des permis de construire,
- l'étude d'impact de la phase de construction
- la note d'accompagnement des demandes des permis de construire pour les projets de développement de l'Usine de Solvay France sur la « Plateforme chimique de Tavaux » à l'horizon 2024-2025 incluant leur impact global et le phasage envisagé
- La mention de l'avis tacite de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 039-213900012-20220405-AM06_2022-AR

ARTICLE 3

Le public pourra prendre connaissance du dossier selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique :

- Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 18h00, sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/3026

- Sur un poste informatique de consultation en accès libre par le public, localisé en mairie d'Abergement-la-Ronce, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Consultation du dossier sur support papier :

- En mairie d'Abergement-la-Ronce, de Damparis et de Travaux, sur toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de chaque mairie (hors fermeture exceptionnelle).

ARTICLE 4

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 18h00 :

- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/3026

- par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquete-publique-3026@registre-dematerialise.fr

- Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête publique, disponibles en mairie d'Abergement-la-Ronce, de Damparis et de Tavaux.

- Par courrier adressé par voie postale, pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête :

Mairie d'Abergement-la-Ronce
A l'attention de M. Roberto SCHMIDT, commissaire-enquêteur
1, rue de Samerey
39 100 ABERGEMENT-LA-RONCE

Les courriers, courriels et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, courriel, tout document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

ARTICLE 5

Monsieur Roberto SCHMIDT, commissaire-enquêteur, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, aux dates et lieux de permanence suivants :

- A la mairie d'Abergement-la-Ronce : mercredi 27 avril 2022 de 09h00 à 12h00

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 039-213900012-20220405-AM06_2022-AR

- A la mairie de Damparis : vendredi 13 mai 2022 de 14h00 à 17h00
- A la mairie de Tavaux : samedi 21 mai 2022 de 9h00 à 12h00
- A la mairie d'Abergement-la-Ronce : mercredi 25 mai 2022 de 14h00 à 18h00

Le public veillera à respecter les gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation physique. Le port du masque se fera conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.

ARTICLE 6

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an en mairie d'Abergement-la-Ronce, de Damparis et de Tavaux, à la Préfecture du Jura ainsi que sur le site Internet dédié à l'enquête : https://www.registre-dematerialise.fr/3026.

ARTICLE 7

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont 10 permis de construire, pris par arrêtés du Maire d'Abergement-la-Ronce. Par la suite, après le dépôt de la demande d'autorisation environnementale concernant les projets VDC 90 kt et PVDF 34 kt au sein la « Plateforme chimique de Tavaux » sur la commune d'Abergement-la-Ronce, la société SOLVAY France sollicitera auprès du Préfet du Jura une dérogation pour commencer les travaux par anticipation de l'autorisation environnementale en application de l'article L.181-30 du Code de l'Environnement.

ARTICLE 8

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, sera affiché par les soins de chacun des maires des communes d'Abergement-la-Ronce, de Damparis et de Tavaux.

Cet affichage aura lieu quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée dans les mairies précitées.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires susmentionnés.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, le responsable du projet procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

L'avis d'enquête sera publié sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/3026 dans les mêmes conditions de délai que celles prévues ci-dessus.

Cette enquête sera également annoncée quinze jours au moins avant son ouverture par les soins da la mairie d'Abergement-la-Ronce et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Jura et rappelée dans les huit premiers jours de l'enquête.

A ABERGEMENT-LA-RONCE, le 5 avril 2022

Le Maire

Joëlle LEPETZ

MAIRIE D'ABERGEMENT-LA-RONCE R.F. 39500 (Jura)